

 <p>Collège Jean-Paul Laurens académie Toulouse</p>	<p>ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 Conseil d'administration N°1 Jeudi 9 novembre 2017</p>
--	--

Le Conseil d'Administration s'est réuni **jeudi 9 novembre 2017** à 17h15, sous la présidence de Monsieur Andrés SOUSA à la suite de la convocation qui a été adressée aux membres du Conseil d'Administration le vendredi 20 octobre 2017, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-20.

Le quorum étant atteint, **22** membres sont présents sur les **30** le composant, le Conseil d'Administration peut valablement siéger.

Il est **17 h 35**, M. SOUSA ouvre la séance du Conseil d' Administration.

1- Adoption de l'ordre du jour

Le Président du CA rappelle à l'ensemble des membres, les points prévus à l'ordre du jour :

- 1) Règlement intérieur du conseil d'administration ;
- 2) Bilan de rentrée 2017 ;
- 3) Installation des commissions ;
- 4) Attribution des IMP pour l'année scolaire 2017 ;
- 5) Programme des sorties et des voyages 2017/2018 ;
- 6) Charte des voyages et des sorties ;
- 7) DBM (pour information) ;
- 8) Conventions ;
- 9) Bilan financier séjour UNSS ;
- 10) Attribution logement de fonction ;
- 11) Recrutement des AED ;
- 12) Protocole RCD ;
- 13) Questions diverses.

Mme POUMIROL, représentante du Conseil Départemental demande la possibilité d'intervenir lors des questions diverses au sujet de la citoyenneté.

Monsieur le Principal répond que pour ce premier CA, cela ne pose pas de problème mais que suite au vote du règlement intérieur du CA, les questions diverses devront lui être déposées 48h à l'avance au bureau de la direction.

L'ordre du jour est soumis au vote :

Présents : 22
Votants : 22
Contres : 0
Abstentions : 0
Pour : 22

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

 <p>Collège Jean-Paul Laurens académie Toulouse</p>	<p>ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 Conseil d'administration N°1 Jeudi 9 novembre 2017</p>
--	--

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que le principe qui prévaut à cette fonction est celui du tour de rôle par les différents collèges constituant cette commission. **M. CARBONE** accepte de tenir le secrétariat de séance.

2- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 26 juin 2017

Le PV de la séance du 26 juin 2017 n'attirant pas de questions ni d'observations, le Président le soumet au vote :

Présents : 22
Votants : 22
Contres : 0
Abstentions : 0
Pour : 22

Le PV de la séance du 26 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

	ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 Conseil d'administration N°1 Jeudi 9 novembre 2017
	1. Règlement du CA

Monsieur le Principal indique aux membres du conseil d'administration qu'ils ont été destinataires du règlement et souhaite insister sur quelques points du règlement :

- Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an (Article 1). Monsieur SOUSA indique qu'il devrait vraisemblablement se réunir cinq fois.
- Les questions diverses doivent être déposées au secrétariat du chef d'établissement deux jours ouvrables avant le conseil d'administration. (Article 3)
- La durée des séances est fixée à 2h30. (Article 6)
- Le secrétariat est assuré par un membre du conseil d'administration. Il doit être remis dans les 48 heures qui suivent le CA, et si possible sous format word.

Le Président du conseil d'administration soumet au vote le règlement intérieur :

Présents : 22
Votants : 22
Contres : 0
Abstentions : 0
Pour : 22

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

	ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 Conseil d'administration N°1 Jeudi 9 novembre 2017				
	2. Bilan de rentrée 2017				

1°) Redoublements.

Taux de redoublement global en classe de 6^{ème} :

Public+privé	2012	2013	2014	2015	2016
Pour l'établissement	1,6	1,1	2,1	0	0
Pour le département	2,7	1,8	1,7	1,4	0,6
Pour l'académie	2,6	1,9	1,7	1,4	0,5
Pour la France	2,9	2,2	2,1	1,5	0,5

Taux de redoublement global en classe de 5^{ème} :

Public+privé	2012	2013	2014	2015	2016
Pour l'établissement	0,5	0,5	1,2	0	0
Pour le département	1,6	1,0	1,1	0,9	0,4
Pour l'académie	1,5	1,0	1,1	0,8	0,4
Pour la France	1,6	1,2	1,2	0,8	0,4

Taux de redoublement global en classe de 4^{ème} :

Public+privé	2012	2013	2014	2015	2016
Pour l'établissement	3,9	3,1	2,4	0,6	1,1
Pour le département	2,4	1,8	1,9	1,8	0,6
Pour l'académie	2,3	1,7	1,7	1,5	0,7
Pour la France	2,5	1,8	2,0	1,5	0,6

M. le Principal présente et commente différents tableaux concernant...

- les redoublements (en baisse – ce qui correspond à une demande institutionnelle et peut s'expliquer aussi par la mise en place des PAP et PPRE passerelle –, plutôt concentrés sur le niveau 3^e lorsque l'orientation désirée n'a pas été obtenue)
- les élèves rencontrant des difficultés scolaires (très peu d'élèves en retard)
- les résultats au DNB de la session 2017 (94,31 % d'admis – *chiffre au-dessus des normes départementales et académiques* – pourcentage important de mentions obtenues – peu d'élèves n'ayant pas obtenu leur brevet mais M. SOUSA précise que c'est sur ceux-là qu'il va falloir centrer les efforts).

Mme ROSA, déléguée des parents d'élèves à la FCPE, s'interroge sur l'influence de la réorientation de certains élèves à l'issue de la 4^{ème} sur les résultats présentés.

17h42 : arrivée de M. BIRELOZE.

Dans le champ de la difficulté scolaire :

Public + Privé					
% d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en 6ème		2013	2014	2015	2016
% d'élèves en avance	Etab	2,2	4,3	5,8	5,1
	Dept	2,9	2,8	2,7	2,7
	Acad	2,7	2,5	2,6	2,4
	France	3,0	2,9	2,8	2,7
% d'élèves à l'heure	Etab	90,4	91,3	91,3	91,0
	Dept	87,6	88,7	89,1	89,9
	Acad	86,7	88,1	88,8	89,9
	France	85,5	86,6	87,3	88,1
% d'élèves en retard 1 an	Etab	6,5	4,3	2,9	3,9
	Dept	9,3	8,4	8,1	7,3
	Acad	10,4	9,2	8,4	7,6
	France	11,1	10,3	9,6	9,0
% d'élèves en retard 2 ans et +	Etab	0	0	0	0
	Dept	0,1	0,1	0,1	0,1
	Acad	0,2	0,2	0,2	0,1
	France	0,3	0,3	0,2	0,2

2°) Performance.

a) Résultats au DNB.

178 élèves se sont présentés au DNB. 94,31% ont été admis à l'examen.

30,68% des élèves ont obtenu une mention TRÈS BIEN

31,25% une mention BIEN.

21,02 une mention ASSEZ BIEN.

5,68% des élèves n'ont pas obtenu le diplôme.

Monsieur le Président présente les résultats aux examens des années antérieures (série générale) :

Indicateurs (%)	2014			2015			2016			2017		
	Etab	Acad	Fran.	Etab	Aca	Fran.	Etab	Aca	Fran.	Etab	Aca	Fran.
Taux de réussite DNB	95	89	85,9	89	88,8	86,3	96	89	87,9	94	89,9	89

CANDIDATS SCOLAIRES DES COLLÈGES, LPO ET LP PUBLICS

SÉRIE GÉNÉRALE		Présents	Admis	% de reçus	Mentions				Ajournés
					Très Bien	Bien	Assez Bien	Sans mention	
P U B L I C	Ariège	1 255	1 151	91,7%	391	278	264	218	104
	Aveyron	1 825	1 644	90,1%	535	471	364	274	181
	Haute-Garonne	11 463	10 347	90,3%	3 496	2 818	2 339	1 694	1 116
	Gers	1 565	1 374	87,8%	454	356	306	258	191
	Lot	1 406	1 221	86,8%	395	323	292	211	185
	Hautes-Pyrénées	1 908	1 708	89,5%	487	478	432	311	200
	Tarn	3 188	2 790	87,5%	764	712	714	600	398
	Tarn-et-Garonne	2 330	1 961	84,2%	581	491	466	423	369
	Académie	24 940	22 196	89,0%	7 103	5 927	5 177	3 989	2 744
				28,5%	23,8%	20,8%	16,0%	11,0%	

b) Orientation.

➤ Orientation vers des dispositifs spécifiques juin 2017

En fin de 6^{ème} : orientation SEGPA (source DSDE-CDOEA)

1 orientation fille, dossier qui n'avait pas été finalisé l'année précédente en primaire

En fin de 5^{ème} : orientation ULIS (source établissement)

1 orientation garçon, dossier qui n'avait pas été finalisé dans l'établissement précédent en 6^{ème}.

En fin de 4^{ème} : orientation en 3^{ème} PEP (classe Préparatoire à l'Enseignement Professionnel)

(Source DSDEN-commission PEP-Etablissement)

11 orientations vers des dispositifs spécifiques de niveau 3^{ème}.

	Garçons	Filles	Ensemble
3 ^{ème} PEP	2	4	6
3 ^{ème} Ens. Agricole	4	1	5
TOTAL	6	5	11

M. BACQUIE, représentant des personnels, indique que les élèves orientés en Prépa Pro peuvent très bien avoir obtenu le brevet dans leur nouvel établissement mais que, bien sûr, ils n'apparaissent pas dans les résultats du collège d'Ayguesvives.

En fin de 3^{ème} : décision d'orientation juin 2017 (Source Stator SAIO)

	Garçons				Filles			
	Etab	%	Dépt	Aca	Etab	%	Dépt	Aca
2GT	65	70,6	69,3	66,1	71	82,6	80,2	77,5
CAP	1	1,1	5,7	6,4	1	1,2	2,8	2,9
2PRO	25	27,2	25,4	26,7	13	15,1	16,6	18,8
Redoublement	1	1,1	0,6	0,4	1	1,1	0,5	0,3
	92	100	100	100	86	100	100	100

Chez les garçons :

Le taux de passage en 2GT est proche du taux du département et supérieur au taux de l'académie.

Le taux de passage en 2de pro est supérieur au taux de département et de l'académie.

L'orientation vers un CAP est très peu envisagée et reste très en dessous des taux du département et de l'académie.

Chez les filles :

Le taux de passage en 2GT est supérieur de 2 points au taux du département et de l'académie.

Le taux de passage en 2de pro est inférieur aux taux du département et de l'académie.

L'orientation vers un CAP est très peu envisagée et reste en dessous des taux du département et de l'académie.

	Ensemble				
	Etab	%	Bassin	Dépt	Aca
2GT	136	76,4	79,5	75,9	74,2
Voie PRO	40	22,5	19,8	23,6	25,5
Redoublement	2	1,1	0,7	0,5	0,3
	178	100	100	100	100

Dans l'ensemble, le taux de passage en 2GT est au-dessus des taux du département et de l'académie mais au-dessous du taux du bassin. A l'inverse, le taux de passage en voie pro est au-dessous des taux du département et de l'académie mais au-dessus du taux du bassin. Le taux de passage en 2GT devrait être plus élevé étant donné que l'établissement comporte une majorité de catégories socio professionnelles favorisées.

M. BIRELOZE, délégué des parents d'élèves à la PEACA, signale qu'un élève ayant intégré une 2^{nde} générale mais souhaitant, au terme de son année, s'orienter dans une voie professionnelle, passera après les autres élèves (qui en 3^e, forment les mêmes vœux).

Mme ROZENBLUM, Principale Adjointe, intervient pour dire que, depuis cette année, le logiciel Affelnet a rectifié ce problème.

Mme ROSA rappelle qu'il lui semble important qu'on sache aussi écouter le projet professionnel que peuvent porter les enfants et qu'on ne cherche pas à viser à *tout prix* la 2^{nde} GT.

c) Devenir des élèves du collège en fin de seconde Pro et seconde générale et technologique.

Devenir des élèves de 3 ^{ème} en fin de 2 ^{de} Pro 2016-2017	2015	2016	Public + Privé	
			Acad	France
TER BEP	0,0	0	0,0	0,0
1E PRO	77,4	88,9	83,7	83,9
2ème année de CAP	3,2	0	0,7	0,8
REDOUBLEMENT	3,2	0	4,6	3,5
AUTRES SITUATIONS	16,1	11,1	11,0	11,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans ce tableau n'apparaissent pas les élèves qui poursuivent les études hors académie.

Devenir des élèves de 3 ^{ème} en fin de 2GT 2016-2017	2015	2016	Public + Privé	
	Etab	Etab	Acad	France
1E SCIENTIFIQUE	46,5	40,1	38	36
1E LITTERAIRE	10,9	9,5	9,7	9,3
1E ECONOMIQUE ETSOCIALE	11,9	25,5	19,4	21,5
1E ST2S ou STG ou BT Services	9,9	13,9	12,2	14,6
1E STL ou STI2D ou STD2A ou BT Production	11,9	5,8	9,4	7,8
1E BTN SPECIFIQUE	1	0,7	0,6	0,5
2 ^{de} PRO	2	2,2	1,7	1,3
CAP	0	0	0	0,1
1E PRO	0	0	1,8	1,6
REDOUBLEMENT	5,9	1,5	4,3	4,4
AUTRES SITUATIONS	0	0,7	2,9	2,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

On peut observer sur deux ans :

- Une augmentation du taux d'orientation vers une 1^{ère} ES.
- Une augmentation du taux d'orientation vers une 1^{ère} technologie de services.
- Une baisse du taux d'orientation vers une 1^{ère} technologie industrielle. Ceci peut s'expliquer par l'affectation des élèves vers un nouvel établissement de secteur moins spécialisé vers les sciences que les précédents.

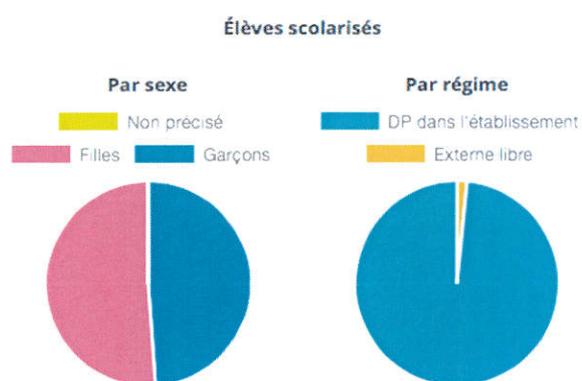
3°) Constat de rentrée

a) Effectifs.

Monsieur le Président présente les effectifs à la rentrée de septembre 2017 :

Effectifs d'élèves du 1er cycle	2014	2015	2016	2017
6EME	211	172	178	195
5EME	189	211	176	176
4EME GÉNÉRALE	171	182	205	167
3EME GÉNÉRALE	194	164	181	198
DISPO.INITIATION AUX MÉTIERS EN ALTERNCE	1			
Total des effectifs d'élèves	766	729	740	736

Année scolaire 2017/2018 : 736 élèves



Récapitulatif

	EXTERN	DP DAN	TOTAL
Fille	3	372	375
Garçon	8	352	360
Sexe non renseigné	1	0	1
Total	12	724	736

Effectifs par niveau	Classes	Effectifs par division	Effectifs par option
195 élèves	6-1	27	Bilangues : 12
	6-2	29	
	6-3	29	
	6-4	26	
	6-5	29	
	6-6	30	
	6-7	25	
176 élèves	5-1	29	Allemande : 11 Latin: 12
	5-2	30	Rugby : 11
	5-3	29	Latin : 18
	5-4	30	
	5-5	28	
	5-6	30	
167 élèves	4-1	28	Allemand : 12 Latin : 13
	4-2	28	Rugby : 11

	4-3	27	Latin : 15
	4-4	28	
	4-5	28	Latin : 16
	4-6	28	
198 élèves	3-1	29	Allemand : 7 Rugby : 15
	3-2	29	
	3-3	29	Latin : 10
	3-4	28	Latin : 12
	3-5	27	Allemand : 7 Latin : 11
	3-6	29	
	3-7	27	

Mme ROSA regrette que la section rugby ne concerne pas cette année le niveau 6^e. M. CHESNEAU explique que le nombre de volontaires (5) était insuffisant.

Mme POUMIROL, représentante du Conseil Départemental, prend la parole pour rappeler la tenue d'une réunion de concertation au collège le mardi 14 novembre, réunion organisée par le Conseil départemental, afin de présenter les différents scénarii de la sectorisation (en lien avec la prochaine ouverture du collège d'Escalquens). Elle demande aux membres du CA de favoriser la diffusion de l'information.

M. SOUSA indique que le collège a transmis l'information aux parents d'élèves.

Le président du conseil d'administration soumet au vote le bilan pédagogique pour l'année scolaire 2016/2017:

Présents : 23
Votants : 23
Contres : 0
Abstentions : 0
Pour : 23

Le bilan pédagogique est adopté à l'unanimité.

	ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 Conseil d'administration N°1 Jeudi 9 novembre 2017
	3. Installation des instances

Monsieur le Président propose à chaque membre du conseil d'administration de se présenter. Le nom de personnes absentes et des suppléants seront inscrits sur la feuille d'émargement en annexe du compte-rendu. Il précise ensuite que les commissions seront présidées par MME ROZENBLUM, Principal adjointe ou lui-même.

Monsieur SOUSA présente ensuite le rôle et les membres de chaque instance :

1. Le conseil d'administration.

Il adopte le projet d'établissement, le budget, la répartition de la dotation horaire globale, le compte financier de l'établissement.

Il donne son accord et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à la vie du collège.

2. La commission permanente.

Son rôle est d'étudier, de délibérer et de préparer les décisions à prendre en conseil d'administration.

COMMISSION PERMANENTE		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (3)	Bertaux Suzanne	Gaborit Christophe
	Bacquié Franck	Guillard Florence
	Prat Isabelle	Casanova Isabelle
PERS. TOS (1)	Cahors Fabienne	Sentenac Corinne
PARENTS (3)	Turcato Michel	Turmel Angélique
	Bireloze Laurent	Veloso Claire
	Lombard Stéphane	Buxeul-sauvage Cécile
ÉLÈVES (1)	Vialle Milo	Daza Tom
TOTAL : 12 dont P - PA - GEST - COLLECTIVITE		

3. Le conseil de discipline.

Il est convoqué par le chef d'établissement. En cas de refus de convoquer un conseil de discipline après une demande écrite d'un personnel, le chef d'établissement est tenu d'en indiquer par écrit le motif (articles R.511-30 et 31 du code de l'éducation).

Les sanctions qui peuvent être prononcées sont: l'avertissement, le blâme, la mesure de responsabilisation, l'exclusion temporaire ou définitive.

Elles peuvent s'assortir de mesures de prévention, d'accompagnement, ainsi que d'un sursis total ou partiel.

CONSEIL DISCIPLINE		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (4)	Guillard Florence	Bertaux Suzanne
	Collinet Tatiana	Genie Rachel
	Bellio Jean-Luc	Chesneau Johan
	Prat Isabelle	Dupraz Stéphane
PERS. TOS (1)	Sentenac Corinne	Cahors Fabienne
PARENTS (3)	Turmel Angélique	Bireloze Laurent
	Papini Laetitia	Sans Fabre M-Pierre
	Buxeul-sauvage Cécile	Rosa Nathalie
ÉLÈVES (2)	Macé Gabin	Daza Tom
	dominguez Lenny	Juan Orélia
TOTAL : 14 dont P - PA - GEST - CPE		

4. La commission éducative.

Elle est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement.

Elle examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et recherche une réponse éducative personnalisée.

Elle assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, celles de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

COMMISSION ÉDUCATIVE		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (2)	Casanova Isabelle	Bellio Jean-Luc
	Pierre Nicolas	Génie rachel
PARENTS (2)	Turcato Michel	Sans Fabre M-Pierre
	Rosa Nathalie	Gendre Gubian Caroline
TOTAL :12 dont P - PA - GEST - 2 CPE - MED - INF - AS		

5. Le CESC.

Depuis la loi d'orientation de 2005, le CESC devient une instance obligatoire dans l'établissement scolaire.

Outre les membres qui siègent habituellement, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile :

- Au sein de l'établissement : l'adjoint au chef d'établissement, le gestionnaire, personnels ATOS...
- les partenaires extérieurs associés selon l'ordre du jour (police, gendarmerie, justice, associations de quartier, associations engagées dans la lutte contre les conduites à risque....)

Ses missions contribuent à l'éducation à la citoyenneté, préparent le plan de prévention de la violence, proposent des actions en faveur des parents en difficulté. Elles luttent contre l'exclusion, définissent un programme d'éducation à la santé et à la sexualité, et de prévention des comportements à risques.

C.E.S.C		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (2)	Carbone Christophe	Collinet Tatiana
	Chesneau Johan	Bellio Jean-Luc
PARENTS (2)	Veloso Claire	Avril-Brun M-Charlotte
	Lombard Stéphane	Duhamel Céline
ÉLÈVES (2)	Macé Gabin	Rodrigo Camille
	Viale Milo	Juan Orélia
TOTAL : 14 dont P - PA - GEST - 2 CPE - MED - INF - AS		

6. La commission des fonds sociaux.

Les fonds sociaux doivent contribuer à assurer l'égalité de tous dans l'accès aux activités scolaires, explique monsieur le Principal.

Le fonds social collégien est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens, ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature, permettant aux différents intéressés de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais d'internat, de transports et de sorties scolaires, à l'achat de lunettes, de vêtements de travail, de matériels professionnels ou de sport, de manuels et de fournitures scolaires.

COMMISSION DES FONDS SOCIAUX		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (2)	Gaborit Christophe	Prat Isabelle
	Chesneau Johan	Dupraz Stéphane
PARENTS (2)	Turcato Michel	Sans Fabre M-Pierre
	Buxeul-sauvage Cécile	Rosa Nathalie
AS (1)	Barbeau Coline	
ÉLÈVES (1)	Daza Tom	Dominguez Lenny
TOTAL : 11 dont P - PA - GEST - 2 CPE		

7. La commission hygiène et sécurité.

Ses missions sont de :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et pour les personnels ;
- contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement ;
- s'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels ;
- rendre des avis et faire des propositions au conseil d'administration ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans ;
- rechercher une méthodologie pour donner un caractère rigoureux aux avis de la commission, basée sur des critères et indicateurs pertinents et objectifs : nombre, fréquence, nature et gravité des accidents ou des incidents, évaluation des risques ;
- favoriser l'exercice des responsabilités de chacun pour une meilleure perception des acteurs en matière d'hygiène et de sécurité, de la part des élèves comme des partenaires du système éducatif.

COMMISSION HYGIÈNE & SÉCURITÉ		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (2)	Chesneau Johan	Carbone Christophe
	Génie Rachel	Dupraz Stéphane
PARENTS (2)	Turmel Angélique	Panini Laetitia
	Lombard Stéphane	Fougnie Nathalie
ÉLÈVES (2)	Rodrigo Camille	Macé Gabin
	Dominguez Lenny	Vialle Milo
TOTAL : 11 dont P - PA - GEST - COLLECTIVITE - ACO		

8. Le conseil de vie collégienne.

Les conseils de la vie collégienne donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les collèges, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Des retours d'expériences sont présentés.

Les principaux apports du CVC grâce au dialogue et au débat sont :

- Former à la citoyenneté ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Développer le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire ou apaiser le climat scolaire
- Impulser des projets autour de la culture (expositions, fête de fin d'année, journée des talents, journal ...)
- La solidarité (actions humanitaires, solidaires ...)
- L'éducation (orientation, heures de vie de classe, ...)
- Le bien-vivre ensemble (règlement intérieur, propreté, cantine, ...)
- Permettre aux élèves élus de développer de nombreuses compétences du socle.

CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
PROFS (3)	Collinet Tatiana	Bacquié Franck
	Guillard Florence	Carbone Christophe
	Pelissier M-Louise	Pierre Nicolas
PARENTS (2)	Lombard Stéphane	GENDRE GUBIAN Caroline
	DELONG Sophie	Avril-Brun M-Charlotte
ÉLÈVES (8)	Pobeau Romain	Pulido Eva
	Lombard Emma	Majau Paul
	Blarel Montiel Lina	Hebrard Barrau Baptiste
	Sant Robin	Barrois Eliott
	Guerin Lou	Rothermundt Axel
	Bahroumi Celia	Macé Gabin
	Rodrigo Camille	Genestine Romain
	Taillefer Clarisse	Lecouls Julie
PERS. TOS (1)	Cahors Fabienne	Sentenac Corinne
TOTAL :	17	

9. Le conseil pédagogique

Les compétences du conseil pédagogique ont été élargies avec le décret de janvier 2010. Il est consulté par le chef d'établissement sur l'organisation des enseignements en groupes de compétences et des dispositifs d'aide et de soutien, la coordination de l'évaluation et de la notation des activités scolaires.

Il assiste le chef d'établissement dans l'élaboration du rapport pédagogique de l'établissement. Il fait des propositions quant aux modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé et de l'orientation, soumises ensuite au CA.

CONSEIL PÉDAGOGIQUE	
CPE	Alarcon Richard
Allemand	Ruiz M-Christine
Anglais	Gardelle Sandra
Arts Plasti	Langoyo Céline
Doc	Collinet Tatiana
Educ Music	Donnez Catherine
Eps	Chesneau Johan/ Bolley Julien
Espagnol	Bertaux Suzanne
français	Expert Nathalie
Hist-Geo	Macquet Sonia
math	Coquel Carine
Physiq-Chim	Pierre Nicolas
SVT	Génie Rachel
Techno	Bellio Jean-Luc
TOTAL	16
dont P - PA	

Le président du conseil d'administration soumet au vote la composition des différentes instances:

Présents : 23

Votants : 23

Contres : 0

Abstentions : 0

Pour : 23

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la composition des différentes instances.